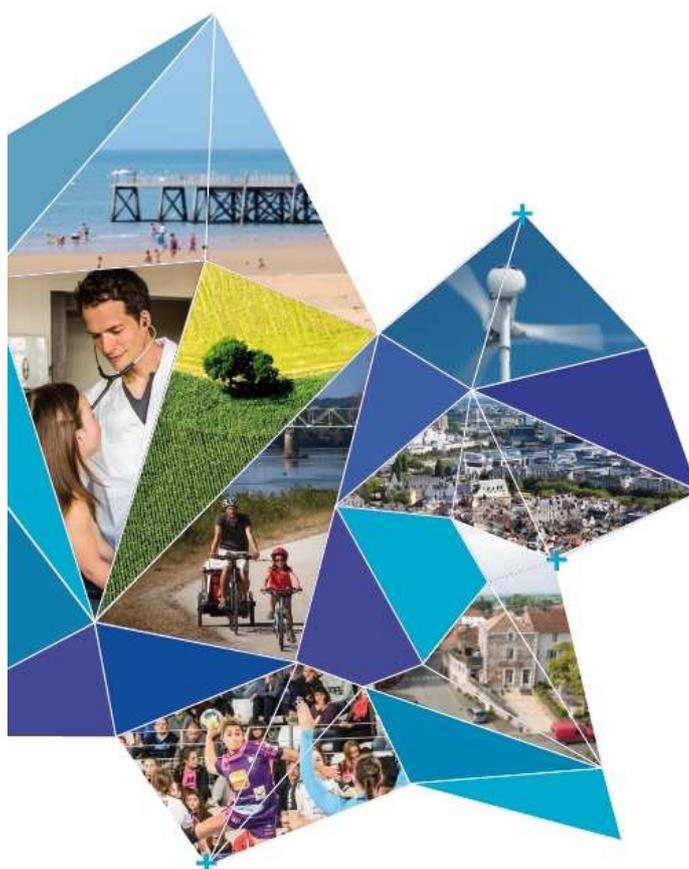


Le 9 janvier 2019

CONTRACTUALISATION

**La Région signe le Contrat Territoires-Région 2020
de la Communauté de communes
des Vallées du Haut-Anjou
2,764 M€ pour accompagner les projets du territoire**



1

① Communiqué de presse	p.2
② Exemples de projets développés par la Communauté de communes des Vallées du Haut Anjou.....	p.3
③ Le territoire	p.5
④ En savoir plus sur le CTR 2020	p.6
⑤ Chiffres clés Zoom sur le Pacte Régional pour la Ruralité	p.7

CONTACT PRESSE

Nadia Hamnache : nadia.hamnache@paysdelaloire.fr / 02 28 20 60 62 / 06 77 66 11 16

Le 9 Janvier 2019

Communiqué de presse

Combat pour l'équité territoriale

La Région signe le Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou 2,764 M€ pour accompagner les projets du territoire

Avec le Pacte régional pour la ruralité adopté le 23 juin 2016, la Région s'est engagée dans un combat pour l'équité territoriale. A cet effet, elle s'est aussi dotée d'une nouvelle politique territoriale avec la création du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 et du Contrat de développement métropolitain. Développé en concertation avec les élus, le CTR 2020 permet aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) d'accompagner les territoires dans leur développement et leurs mutations. Christelle Morançais, présidente de la Région des Pays de la Loire a signé le Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté de communes avec Etienne Glénot, Président de la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou, et Christian Gillet, Président du Conseil départemental du Maine et Loire.

« Face au risque d'une région à deux vitesses, la Région des Pays de la Loire se mobilise pour l'équilibre et le développement des territoires. La nouvelle contractualisation vient compléter les actions déjà engagées sur nos territoires avec le pacte régional pour la ruralité ou le plan santé. Notre politique contractuelle est avant tout guidée par la confiance que nous portons aux élus locaux qui sont les mieux à même de faire vivre et grandir leurs territoires. Nous serons donc à leurs côtés au quotidien car s'ils ont besoin d'un soutien financier important, ils demandent aussi qu'on les aide à monter les dossiers et à trouver les meilleurs financements. » souligne Christelle Morançais.

Le Contrat Territoires-Régions 2020 est une nouvelle politique bâtie sur 3 principes : l'équité, la Région aide chaque territoire selon ses besoins, ses spécificités et en apportant une attention particulière aux plus fragiles ; **la proximité**, la Région fait le choix de contractualiser au niveau des intercommunalités ; **la liberté**, la nouvelle contractualisation permet aux élus locaux de proposer des projets pendant toute la durée du contrat et d'en définir les thématiques prioritaires selon les besoins de leurs territoires. La nouvelle politique propose deux types de contrats différenciés et un accompagnement sur-mesure des territoires qui repose sur des modalités de calcul des dotations repensées. Les critères, jusqu'alors fonction du nombre d'habitants, sont plus justes et prennent en compte la densité et le potentiel financier des territoires pour mieux refléter leur réalité démographique et financière. La Région proposera ainsi un accompagnement renforcé aux territoires les plus fragiles.

Pour le **Contrat Territoires-Région 2020** signé avec la **Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou**, chef de file du contrat, la dotation de la Région s'élève à **2,764 M€**. A travers ce contrat, la **Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou** souhaite engager des projets autour de 4 thématiques prioritaires :

Thématique n°1 : Transition énergétique

Objectifs stratégiques :

En lien avec le Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire (SIEM), la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou travaille à l'analyse des consommations des bâtiments communaux et communautaires, et souhaite réaliser des bâtiments passifs en constructions neuves. Des critères de performance énergétique seront appliqués :

- Pour les opérations de rénovation de bâtiments: gain de 40 % minimum d'énergie,
- Pour les opérations de constructions de bâtiments : souhait d'atteindre le niveau passif.

Projets à titre indicatif :

- La création d'un réseau de chaleur sur le secteur de Châteauneuf-sur-Sarthe qui alimenterait la Maison des services au public (MSAP), l'espace petite enfance, la future école de musique et voire le collège.
- L'école de musique de Châteauneuf-sur-Sarthe.
- La salle du Foyer d'Animation Rural (FAR), à Vern d'Anjou.

Thématique n°2 : Numérique

Objectifs stratégiques :

Le déploiement de la fibre devant avoir lieu d'ici 2023, l'intercommunalité a décidé d'accompagner le développement numérique du territoire à travers différentes actions de services à la population.

Projets à titre indicatif :

- Informatisation des écoles.
- Mise en place du numérique dans les équipements de santé afin de permettre la télémédecine,
- Déploiement d'outils de visio-conférence au sein de la MSAP de Châteauneuf sur Sarthe et de ses antennes.
- Développement d'outils et de lieux permettant à la population de se former et d'avoir accès au numérique.
- Services à la population via le numérique.

Thématique n°3 : Développement économique et touristique

Objectifs stratégiques :

L'attractivité du territoire passe par le développement de l'accueil et de l'accompagnement des entreprises. La Communauté de communes souhaite également renforcer la politique touristique en s'appuyant sur les atouts du territoire.

Projets à titre indicatif :

- Création de Zones d'activités touristiques : 2 zones identifiées le long de la Mayenne et de la Sarthe en adéquation avec l'étude stratégique touristique du PETR (itinérance douce et itinérance fluviale).
- Création d'une liaison de grande randonnée pédestre entre Sablé-sur-Sarthe et Angers le long de la rivière Sarthe (Créer environ 12 km de sentiers et en aménager 15).
- Accompagner l'itinérance fluviale en renforçant et améliorant l'offre d'accueil des bateaux.

- Développer la capacité d'accueil des entreprises en développant et en créant des Zones d'activités économiques. La Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou envisage d'aménager une partie des 30 ha de sa réserve foncière non aménagée.

Thématique n°4 : Services à la population

Objectifs stratégiques :

L'accroissement rapide de la population et le manque d'offre de service sur le territoire amènent la collectivité à conforter et renforcer l'offre de service.

Projets à titre indicatif :

- Construction d'une salle de sports intercommunale sur la commune du Lion d'Angers.
- Après avoir aménagé 10 terrains multisports sur le secteur du Lion d'Angers, réalisation d'une seconde phase à destination des autres communes (équipements sportifs polyvalents).
- Déjà dotée d'une Maison des services au public sur la commune de Châteauneuf-sur-Sarthe, la Communauté de communes souhaite développer l'offre de service sur le reste de son territoire (1^{ère} antenne sur la commune de Val d'Erdre Auxence).
- Projet d'école de musique sur la commune de Châteauneuf-sur-Sarthe.

Focus projet

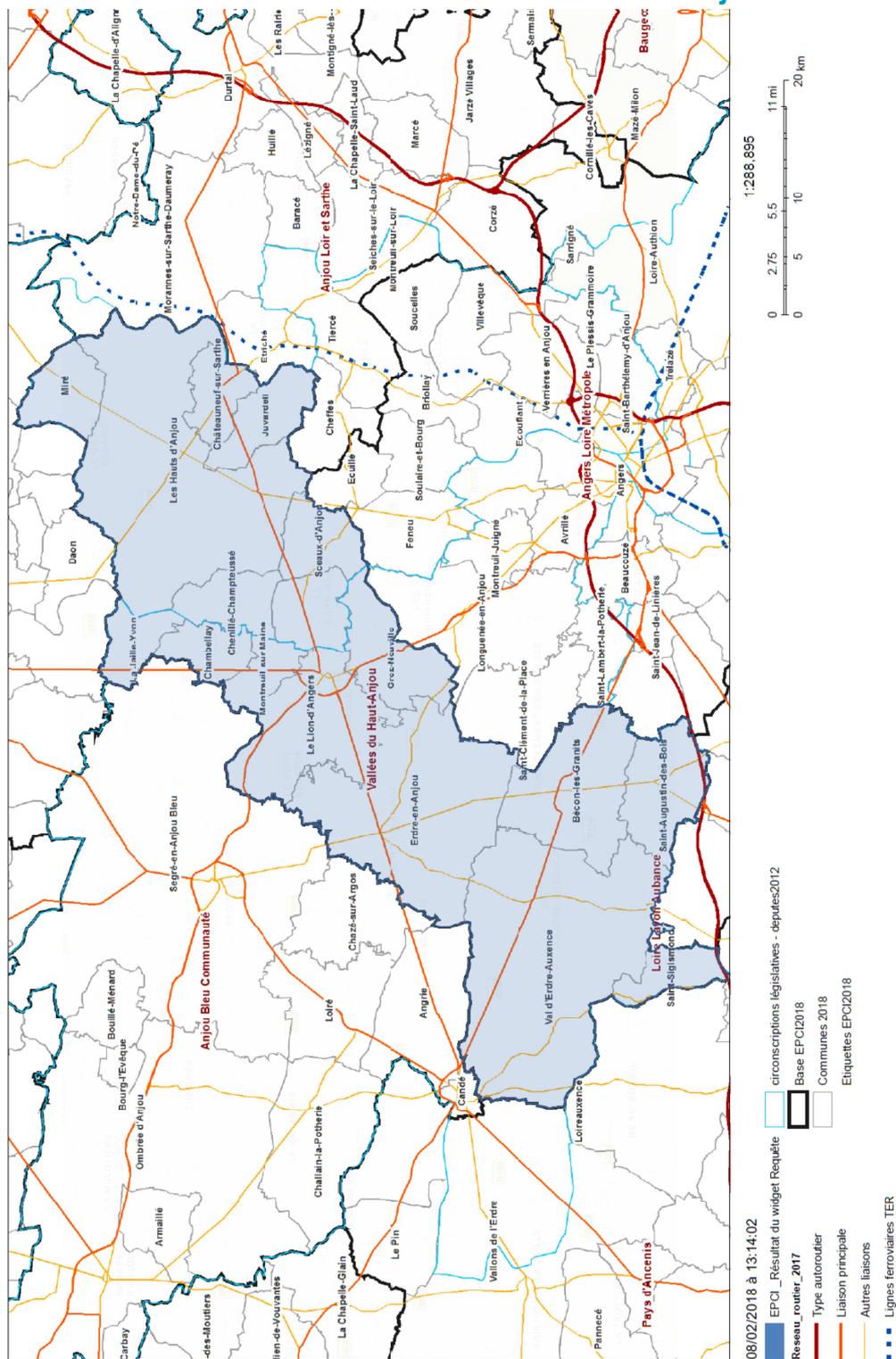
Construction d'une salle de sport intercommunale - Le Lion d'Angers



Le projet s'inscrit dans la prise de compétence « enfance jeunesse » par la communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou. Située sur la commune du Lion d'Angers, la salle de sport sera implantée au sein du complexe sportif Lucien Mérignac, à proximité des établissements scolaires publics et privés (écoles et collèges), de l'accueil de loisirs et de l'accueil de loisirs pré-adolescents. L'équipement, actuellement en construction, sera composé d'un plateau sportif et d'un espace d'escalade permettant d'accueillir deux structures en même temps. Les gradins (500 places + 250 modulables) permettront l'accueil de manifestations sportives et culturelles, lui apportant la polyvalence indispensable en milieu rural. L'espace d'escalade renforcera le développement de la pratique aujourd'hui freinée par un usage exclusivement extérieur et accompagnera ainsi la dynamique associative du territoire. La livraison est prévue au 31 juillet 2019.

Le projet de construction de la salle de sport intercommunale au Lion d'Angers d'un montant global estimé à 3,193 M€ est accompagné à hauteur de 600 K€ par la Région des Pays de la Loire dans le cadre du CTR 2020.

La Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou



La Communauté de communes : 17 communes
34 993 habitants ligériens
Président : Etienne Glémot

En savoir plus sur le Contrat Territoires-Région (CTR) 2020

- **Périmètre et chef de file du contrat**

La contractualisation se fait à l'échelle des EPCI issus des recompositions territoriales et éventuellement avec le Pays ou PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) en cas d'accord unanime des EPCI membres. **Les EPCI sont désignés comme chefs de file et responsables de la coordination des projets.**

- **Dotation**

Une dotation est calculée pour chaque EPCI. Elle est fixe sur la durée du contrat et établie au prorata de la durée réelle du contrat à compter de la date d'échéance du dispositif précédent (au plus tôt au 1^{er} janvier 2017), et jusqu'au 31 décembre 2020.

Cette dotation est composée d'une **dotation de base** calculée selon deux critères :

- **La densité** démographique (*source : population municipale INSEE 2016 + superficie IGN*).
- **Le potentiel financier par habitant** calculé à l'échelle des EPCI.

Elle est complétée par des bonifications qui prennent en compte des spécificités territoriales :

- une bonification pour les **polarités ou centralités** établie notamment sur la base des critères INSEE 2014.
- des bonifications pour les territoires **littoraux et insulaires** (non cumulatives).
- une bonification pour les territoires couverts par le **label Patrimoine UNESCO**.

- **Période**

Mise en œuvre du CTR 2020 à l'expiration de l'ancien contrat régional (NCR) et jusqu'au 31 décembre 2020

- **Contenu du contrat**

L'élaboration du contrat se fera sur la base d'une stratégie et de thématiques prioritaires définies par les élus locaux. Il comprend **obligatoirement un axe sur la transition énergétique qui doit s'appuyer sur au moins l'un des 5 leviers de la feuille de route régionale** (représentant au moins 10% de la dotation du CTR). **Les projets pourront concerner notamment les zones d'activités, les équipements sportifs, les structures d'accueil à la petite enfance.** La programmation et la sélection des projets se font tout au long de la durée des contrats, sans obligation d'une liste de projets arrêtée dès la signature. L'instruction technique préalable est concertée avec les territoires et les différentes directions de la Région pour la cohérence des financements régionaux.

- **Bénéficiaires :**

Maîtres d'ouvrage publics : Etablissement Public de Coopération Intercommunale, commune, Syndicat mixte, groupement d'intérêt public, établissement public.

Maîtres d'ouvrage privés : association, entreprise publique locale (Société d'Economie Mixte, Société Publique Locale etc...) et Société Anonyme d'Habitation à Loyer Modéré, et les entreprises si les projets sont relatifs à la transition énergétique ou cofinancés par le programme Leader.

Chiffres clés de la contractualisation

En Pays de la Loire :

- 68 Communautés de communes et d'agglomération,
- 2 Communautés urbaines : Angers et Le Mans
- 1 Métropole : Nantes
- 1 Commune insulaire : l'île d'Yeu

2 types de contrats 2017-2020

- **CTR 2020** pour les 68 Communautés de communes et d'agglomération et 1 commune insulaire : **150 M€**
- **CDM** pour la Métropole de Nantes et les Communautés urbaines d'Angers et du Mans : **30 M€** auxquels pourraient s'ajouter **60 M€ de Fonds européens**.

25 M€ pour le Fonds Régional de Développement des Communes dans le cadre du pacte régional pour la ruralité.



Zoom sur le Pacte régional pour la ruralité

Adopté le 23 juin 2016, après une large concertation auprès des élus et acteurs locaux et des habitants des territoires ruraux, le pacte régional pour la ruralité a posé les piliers du renforcement de l'équilibre territorial en Pays de la Loire avec un programme offensif de 8 enjeux et 37 mesures. Après 2 ans de mise en œuvre, 100 % des mesures ont été engagées. Les mesures concernent les enjeux les plus importants auxquels sont confrontés les territoires : numérique, offre de santé, transports, commerces de proximité, écoles... **Le Fonds régional de développement des communes (FRDC) et le Fonds Ecoles** sont deux mesures phares du Pacte régional pour la ruralité. Doté annuellement de 5 M€, le FRDC est destiné aux Communes de moins de 5 000 habitants pour accompagner leurs investissements en matière d'équipements de proximité. Il a été complété de 6 M€ supplémentaires, via un Fonds Ecoles, pour des investissements liés aux bâtiments scolaires dans ces communes durant les années 2016 et 2017 et de 5,8M€ pour 2018 et 2019. **Depuis leur mise en œuvre, 579 communes ont été accompagnées par la Région dans le cadre de ces dispositifs pour un budget de 23 167 300 € soit près de 42 % des communes ligériennes de moins de 5 000 habitants.**

Sur le territoire de la Communauté de communes des Vallées du Haut Anjou, 10 projets ont été accompagnés au titre du « Fonds Régional de Développement des Communes » et du « Fonds école » portant l'engagement régional à 367 532 €.

Fonds Régional de Développement des Communes

- **Commune nouvelle de Val d'Erdre-Auxence, commune déléguée La Cornuaille : Restructuration du commerce multi-services** - 10 834 €.
- **Commune nouvelle les Hauts d'Anjou, commune déléguée de Marigné : Construction d'un équipement collectif (sports et loisirs)** - 22 863 €.
- **Commune nouvelle les Hauts d'Anjou, commune déléguée de Soeudres : Réhabilitation salle des fêtes et construction d'un restaurant scolaire mutualisé avec salle des fêtes** - 50 000 €.

- **Commune nouvelle d'Erdre en Anjou, commune déléguée de La Pouèze :** *Rénovation et restructuration d'un local commercial* - 23 316 €.
- **Commune nouvelle du Lion-d'Angers :** *Construction d'un dojo, couverture de 2 terrains de tennis et réalisation d'un court extérieur* - 50 000 €.

Fonds école

- **Commune de La Jaille-Yvon :** *Aménagement d'un espace multi-activités (restauration, activités périscolaires)* - 68 819 €.
- **Commune nouvelle d'Erdre en Anjou, commune déléguée de Brain sur Longuenée :** *Remplacement d'un préfabriqué par un bâtiment performant, école du Thiberge* - 15 200 €.
- **Commune de Montreuil sur Maine :** *Extension de la restauration scolaire* - 10 000 €.
- **Commune de Bécon les Granits :** *Restructuration de l'école publique (transfert et réhabilitation de locaux)* - 100 000 €.
- **Commune nouvelle de Val d'Erdre-Auxence, commune déléguée du Louroux-Béconnais :** *Construction d'une salle de classe maternelle* - 16 500 €.